



Zoom sur... Le conciliateur de justice : un service gratuit

Le conciliateur de justice doit trouver une solution amiable pour un différend sur des droits entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il ne peut intervenir qu'avec l'accord des parties et pour une durée limitée.

Compétences

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux.

Incompétences

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil,
- de droit du travail,
- de conflits avec l'administration (il faut s'adresser au Défenseur des droits).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Pierre CHOLLET

Sur Rendez Vous - tel : 077 077 7005

email :

conciliateurjustice.chollet.p@gmail.com

Les **Mardi matin** Communauté de Communes à Saulon la Chapelle

GRATUIT



Le mot du Maire

Depuis près de deux ans maintenant, la nouvelle équipe municipale a initié de nombreux projets et cela dans différents domaines. Nous avons souhaité vous en informer le plus largement possible, en

jouant la pédagogie et la transparence. Pour cela, nous avons renforcé nos moyens de communication. Certes, cela a un coût mais pour nous, il est nécessaire de le faire.

Nouveau site internet, panneaux d'information lumineux, bulletin après chaque réunion de conseil, bulletin annuel, tracts pour les manifestations et commémorations, autant de moyens que nous avons créés ou développés et qui nous permettent de mieux communiquer sur nos actions. Mais ces outils ne sont pas qu'au service de la municipalité ; ils sont disponibles pour nos associations notamment, afin de leur permettre de faire part de leurs manifestations ou événements divers.

D'autres efforts ont également été faits avec la dématérialisation des convocations et des comptes rendus pour les élus, la mise en place d'internet et d'ordinateurs dans les locaux communaux... Autant de points qui nous permettent de vivre, bien sûr, avec notre temps !! Mais ces efforts nous apportent également des récompenses !

En effet, le 18 février à Montrouge, lors de la Journée nationale des Territoires, Villes et Villages Internet, placée sous le parrainage d'Axelle Lemaire, Secrétaire d'État au Numérique, la commune de Saulon-la-Chapelle s'est vue attribuer le label national « Territoires, villes et villages internet ». Depuis 1999 et chaque année, l'Association Villes Internet remet un label matérialisé par des arobases aux collectivités locales qui mettent en œuvre une politique publique numérique locale. A noter que cette année, seules deux communes de Côte d'Or ont été récompensées : Saulon la Chapelle et... Dijon !

Un label concrétisant des initiatives qui placent résolument notre commune dans le 21^{ème} siècle !

Bonne lecture à tous !

Pascal BORTOT

Maire de Saulon-la-Chapelle

Vice Président de la communauté de communes du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 8 février 2016	P. 2 & P. 3
En bref...	P. 3
Le geste éco-citoyen du mois	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 8 février 2016

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

M. Le Maire procède à l'installation de M. Pierre LUCOT, conseiller municipal et lui souhaite la bienvenue.

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts. Cette révision vise deux objectifs :

- étendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
 - permettre aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.
- Les communes adhérentes au SICECO doivent se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée. Le Conseil municipal approuve ces modifications.

2. MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS

Cette délibération remplace les délibérations n° 2014-07 et 2014-08 du 7 avril 2014.

1) M. le Maire explique qu'en application de la loi n° 2015-336 du 31 mars 2015 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Le maire souhaite continuer à percevoir une indemnité d'un montant de 1406,54 € correspondant à 37 % de l'indice brut 1015 ; demande validée par le conseil municipal.

2) M. le Maire informe que Mme Catherine RACLE, 4^{ème} adjointe, demande à abandonner son indemnité. Le maire, en accord avec les intéressés, décide de répartir le montant de son indemnité fixée à 12,5 % de l'indice brut 1015 entre les trois conseillers municipaux délégués. Le conseil municipal approuve la répartition de l'indemnité de Mme Catherine RACLE, soit 475,18 € brut entre les trois conseillers municipaux délégués à compter du 1^{er} mars 2016.

3. CONVENTION POUR LE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune de Saulon-la-Chapelle souhaite passer une convention avec l'association Sentiers pour le broyage des déchets verts produits par la taille et les branchages effectués par les employés communaux. Cette convention prend effet au 15 février 2016 pour se terminer le 31 décembre 2016. Ces travaux de broyage seront effectués autant de fois que nécessaire, à la demande de M. le Maire.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. Gilles GADESKI (1^{er} adjoint) informe :

- de l'abattage et du dessouchage par les employés municipaux aidés de C. ALLEXANT des platanes sur le site de la gare, de la mise en place de graviers pour égaliser le sol afin que les voitures puissent stationner plus facilement
- de la taille des branches d'arbres cassées sur la zone de loisirs
- dans la salle des fêtes, de l'installation de distributeurs de papier essuie main et savon et du nettoyage de la centrale d'air pulsé pour améliorer le chauffage
- de la taille de haies, à côté de la mairie et avenue de la gare
- de la pose de "point-à-temps" sur le trottoir de la grande rue et la route d'accès à la gare.

Alain BŒUF (3^{ème} adjoint) informe :

- de l'élaboration du calendrier 2016 des manifestations prévues sur la commune
- du défilé de carnaval dans les rues avec départ de la salle des fêtes le 20 février à 15 h, suivi d'un goûter offert par la mairie
- de l'organisation d'une chasse aux œufs le 2 avril 2016 suivi d'une soirée dansante pour les 13-17 ans.
- de la tenue de la réunion du conseil jeunes du 6 février 2016 pour laquelle 7 jeunes étaient présents et 7 excusés ; il faudra compter environ 15 jeunes volontaires pour aider aux diverses manifestations municipales organisées dans l'année. Les jeunes, lors de cette réunion ont décidé d'organiser une bourse "Bandes dessinées et jeux vidéos" le 22

mai à la salle des fêtes ; les bénéfiques escomptés pourront être utilisés pour financer en partie les sorties organisées.

Franck COUPECHOUX (conseiller municipal) informe :

- de la tenue le 30 janvier de la 2^{ème} réunion sur le plan de développement communal permettant de définir les objectifs structurants pour la commune.

Christel MANGEMATIN (2^{ème} adjointe) informe :

- des effectifs des écoles pour la rentrée 2016-2017 : 49 enfants en maternelle et 87 en élémentaire.
- de la date des inscriptions pour la prochaine rentrée les 2 et 3 mai prochains.
- des différentes dates des sorties et spectacles de l'année
- des dates des prochains spectacles de fin d'année scolaire : 28/6 à 18 h pour la maternelle et le 1/7 à 18 h 30 pour l'élémentaire
- d'un projet de sortie piscine pour certaines classes de l'élémentaire
- de la mise en place du site internet pour l'élémentaire : rpi.barges.saulon.fr (en cours de construction)
- des bilans des exercices d'évacuation et de tentative d'intrusion
- des demandes de travaux

En bref...

L'armée de l'air recrute 293 élèves sous-officiers

La majeure partie des métiers et formations sont accessibles avec un bac, y compris celle de pilote. L'essentiel des recrutements se fait entre 17 et moins de 25 ans ; l'armée de l'air propose un contrat de travail avec période de formation rémunérée incluse. 293 postes d'élèves sous-officiers sont disponibles aux titulaires d'un BAC (S, E, L, STI, STL, STAV, MEI, ELEEC, SEN, AERO, MSMA, AP, Log, Transport, Sécurité prévention etc.).

CONTACT : CIRFA de Dijon - Bureau Air – capitaine G Guyot

Tél. : 03 80 11 23 35 | Mél : cirfa.dijon@recrutement.air.defense.gouv.fr

Remise en place des abat-sons de l'église avant réfection complète

L'abat-son désigne l'ensemble des lames inclinées de haut en bas et de dedans en dehors disposées dans les baies des clochers. Les lames, généralement de type persienne et fixées dans un châssis en charpente, sont le plus souvent en bois nu.

Ils ont plusieurs fonctions :

- empêcher la pluie et la neige de pénétrer ;
- ventiler les charpentes ;
- renvoyer le son des cloches vers le sol.



Une distinction nationale pour la commune

Saulon-la-Chapelle s'est vu attribué le **LE LABEL NATIONAL TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET**. Ce label a été attribué lors de la Journée nationale des Territoires, Villes et Villages Internet, placée sous le marrainage d'**Axelle Lemaire, Secrétaire d'État au Numérique**.



Conseil municipal

Suite à la démission du conseil municipal de Mme Nicole LEY et de M. Patrick DEVANNE, le maire Pascal BORTOT a procédé à l'installation de deux nouveaux conseillers : **MM. Pierre LUCOT et Jacques MICHELIN**.



Le geste éco-citoyen du mois

Eco-citoyen avec l'eau

Chez soi ou au bureau, penser à conserver le reste de l'eau de votre bouilloire pour arroser les plantes vertes.



Je coupe l'eau quand je me brosse les dents, me lave les mains ou me rase. La consommation d'eau est diminuée de moitié. Laisser couler l'eau pendant le brossage peut consommer **12 litres d'eau à la minute**. La simple utilisation d'un verre à dents permet d'économiser

10 000 litres d'eau par an.

Je prends une douche rapide plutôt qu'un bain.

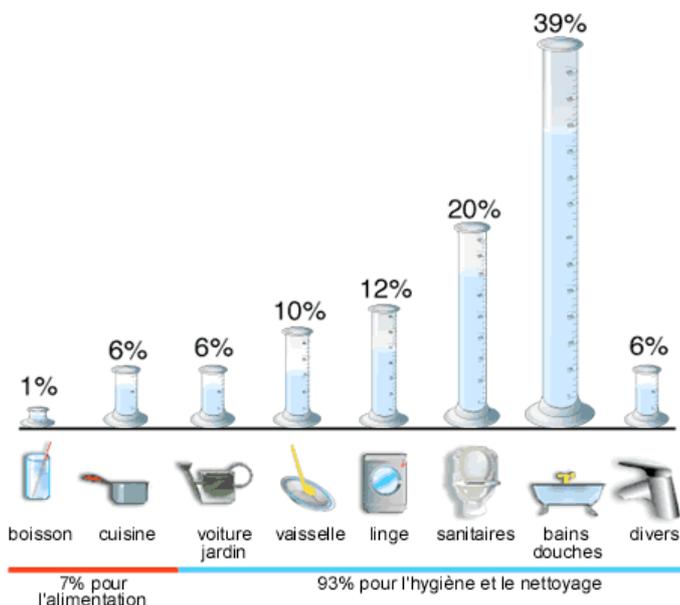
Une douche consomme en moyenne **cinq fois moins** qu'un bain.

Je fais la chasse aux fuites d'eau.

Un robinet qui goutte c'est **50 litres** d'eau par jour
Et une chasse d'eau qui fuit **500 litres** par jour.

J'installe une chasse d'eau à double flux dans mes toilettes ou je place une bouteille pleine de sable ou une brique dans le réservoir.

La consommation d'eau est réduite de **1 à 2 litres** à chaque remplissage de la cuvette.



Un Français consomme environ 150 l d'eau potable par jour pour ses besoins domestiques dont seulement 7% pour l'alimentation !

148 litres d'eau, c'est la quantité d'eau que chaque personne consomme par jour pour les usages domestiques (lessive, douche, vaisselle,...). Elle est de **172 m3 par abonné et par an**, tous usages confondus (domestiques et non domestiques).

...AGENDA

Concours de pêche Samedi 5 mars 08:00-20:00 Plan d'eau Jean Cêtre

Loto du foot – Samedi 5 mars – 18:00 Salle des fêtes

Consultation avocat - Samedi 12 mars 10:00-12:00 Mairie

Permanence élus - Samedi 12 mars 10:00-12:00 Mairie

Compétition de judo - Samedi 12 mars 14:00-18:00– Salle des fêtes

Match de foot 15 ans Saulon/Chevigny St Sauveur - Samedi 19 mars 15:00-17:00 Terrain de foot

Bourse puériculture- Dimanche 20 mars 9:00-17:00 Salle des fêtes

Loto du Tennis- Vendredi 25 mars 18:00 Salle des fêtes

Théâtre- Qu'importe le flocon- Samedi 26 mars 20:30 Salle des fêtes

Chasse aux œufs – Samedi 2 avril 15:00 – Salle des fêtes

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr



Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

www.ccsud-dijonnais.fr



Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 2 novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h